

Compte rendu de l'Assemblée générale extraordinaire 2019 de l'ACORFI

Présents : 54

Procurations : 13

Notre association comptait 100 adhérents le jour de l'assemblée générale extraordinaire. 67 % des membres étaient présents ou représentés.

Aucun quorum n'étant requis, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Proposition d'évolution des statuts de notre association, adoptée par le conseil d'administration du 2 juillet 2019.
 - Débat, puis vote de cette proposition.
-

Mardi 1er octobre 2019, à Orléans, les membres de l'ACORFI sont réunis dans la salle Érasme de la Maison des associations en Assemblée générale extraordinaire sur convocation du président datée du 13 septembre.

Les documents suivants ont été joints à la convocation :

- un tableau comparatif (2000-2019) d'évolution des statuts de l'ACORFI
- une procuration

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Vous pouvez la consulter auprès du secrétariat.

La séance est ouverte à 18 h 15

Claude VIVIANI, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée.

Il indique en introduction que selon les recommandations de l'assemblée générale ordinaire de 2018, une commission composée de membres volontaires de l'ACORFI s'est réunie durant le premier semestre 2019. Ses conclusions sont regroupées dans un tableau qui compare les statuts de 1986, modifiés le 26 septembre 2000, et les propositions de la commission, adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration le 2 juillet 2019.

Les articles sont passés en revue un à un et si des évolutions sont proposées, elles sont votées.

L'ensemble des nouveaux statuts est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.